



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Public Works and Government Services Canada  
ATB Place North Tower  
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper  
5th floor/5e étage  
Edmonton  
Alberta  
T5J 1S6  
Bid Fax: (780) 497-3510

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
ATB Place North Tower  
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper  
5th floor/5e étage  
Edmonton  
Alberta  
T5J 1S6

<b>Title - Sujet</b> CM Services, PCSP Resolute	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E0209-161645/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> NRCAN E0209-161645	<b>Date</b> 2016-01-28
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWU-023-10665	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWU-5-38256 (023)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-02-04</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Mountain Standard Time MST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Taylor (RPC), Ian	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pww023
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (780) 566-9487 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (780) 497-3510
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> NRCAN Polar Continental Shelf Program Facility Box 147 Resolute, NU X0A 0V0	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

La présente modification à la demande de soumissions a été formulée pour prolonger la période d'invitation et pour répondre aux questions posées par les soumissionnaires potentiels et apporter les modifications identifiées:

**LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES SOUMISSION EST REVISÉ À:  
02:00 pm le 2016-02-04**

**Questions**

- Réponses

1. **Dans le Cadre de référence – Services de gestion de la construction (ci-après Mandat du directeur des travaux [DT]), section 1.2.1.4.1 (page 5 de 46) :**
  - a. **Veillez confirmer que l'annexe à laquelle on fait référence est l'appendice 4 du Mandat.**  
- Confirmé. Voir la liste des annexes du Mandat (à la page 46 de 46)
  - b. **Veillez définir l'acronyme « CMR » dans la phrase « Une étude menée par le CMR ».**  
- Collège militaire royal
2. **Dans le Mandat du DT, section 1.2.1.5.1.1 (page 5 de 46) :**
  - a. (coquille?) **Veillez confirmer que, dans la version anglaise, l'on aurait dû écrire « PCS Operation Centre » au lieu de « PCS Operation Centre ».**  
- Confirmé.
3. **Dans le Mandat du DT, section 1.2.1.8.1.2 (page 7 de 46) :**
  - a. **Veillez confirmer que l'appendice à laquelle on fait référence est l'appendice 7 du Mandat.**  
- Confirmé (De plus, il y a une coquille dans la version anglaise : On aurait dû écrire « Please » au lieu de « Pease ».)
4. **Dans le Mandat du DT, section 1.2.5.2.1 (page 13 de 46) :**
  - a. **Veillez expliquer pourquoi la date (28 février 2017) ne correspond pas à la date indiquée dans formulaire de soumission (31 mars 2017).**  
- La date qui figure dans le Mandat devrait être le 31 mars 2017.
5. **Dans le Mandat du DT, sections 1.2.5.5 et 1.2.5.6 (page 14 de 46) :**
  - a. **D'après la section 1.2.5.5, nous concluons que les travaux seront réalisés de février 2016 au 31 mars 2017, car la section 1.2.5.6 indique que le site est fermé de la mi-septembre 2016 à janvier 2017. Nous en déduisons que la livraison de 2015 est arrivée à Resolute le 22 septembre 2015, et que par conséquent, nous pouvons nous attendre à ce que la livraison de 2016 arrive environ à la même date en 2016 et à ce que nous ayons accès à l'installation à partir de cette date pour commencer les travaux tel que demandé. Veuillez clarifier ce point, car nous avons besoin de cette information pour terminer notre estimation du prix.**  
- Lorsque les installations sont exploitées, les activités de construction doivent être prévues de manière à réduire au minimum la perturbation des activités quotidiennes des installations.
6. **Dans le Mandat du DT, section 1.2.5.8 (page 14 de 46) :**

- 
- a. S'il existe des lignes directrices relatives à l'élimination des déchets du hameau de Resolute, veuillez nous les fournir, surtout en ce qui concerne les matières qui ne peuvent pas être éliminées à l'échelle locale.**
- Il incombe au directeur des travaux (DT) de connaître les exigences en vigueur et de respecter les exigences des administrations locales.
- 7. Dans le Mandat du DT, section 1.3.2.3.1 (page 15 de 46) et section 1.4.1.1.7 (page 16 de 46) :**
- a. Nous recommandons que le propriétaire ou TPSGC embauche le professionnel des travaux d'élimination des matières dangereuses. Veuillez confirmer.**
- Aucun changement.
- 8. Dans le Mandat du DT, section 1.4.1.1 (page 16 de 46) :**
- a. La liste des spécialistes ne correspond vraiment pas aux exigences des Exigences de présentation et évaluation des propositions 2.2 (EPEP 2.2).**
- b. En tout respect, les spécialistes présentés aux sections 1.4.1.1.1, 2, 3, 4, 5 et 10 devraient être fournis par le propre personnel du DT.**
- Nous sommes d'accord.
- 9. Dans le Mandat du DT, section 1.5.1.2 (page 17 de 46) :**
- a. Veuillez confirmer que la date de commencement des travaux est bien janvier 2016.**
- Modifier la date d'attribution du contrat au DT; indiquer plutôt février 2016. Toutes les autres dates demeurent correctes.
- 10. Dans le Mandat du DT, section 1.5.2 (page 17 de 46) :**
- a. Veuillez modifier la date d'attribution du contrat au DT (janvier 2015).**
- Modifier la date d'attribution du contrat au DT; indiquer plutôt février 2016. Toutes les autres dates demeurent correctes.
- 11. Dans le Mandat du DT, section 1.6.1 (page 17 de 46) :**
- a. Section 1.6.1.1 : Serait-il possible d'avoir une ventilation du budget de construction de 2 200 000 \$ pour chacun des 9 sous-projets?**
- i. Susmentionné**
- Non disponible.
- b. Section 1.6.1.2 : Il faut se reporter à l'annexe A. Nous ne trouvons pas d'annexe A dans ce document. Veuillez expliquer.**
- Supprimer 1.6.1.2. Les détails sur les travaux du projet sont présentés à la section 1.2.1.
- 12. Dans le Mandat du DT, section 1.7.2.2 (page 18 de 46) :**
- a. En tout respect, l'expert-conseil (auteur) qui doit produire les documents de la soumission ou du contrat devrait être chargé de vérifier l'exactitude des renseignements sur les ouvrages (finis) qui sont intégrés à la conception, et non le DT.**
- Il incombe tant à l'expert-conseil qu'au DT de vérifier l'exactitude des renseignements fournis avant de s'en servir.
- 13. Dans le Mandat du DT, section 1.6.2 (page 18 de 46) :**
- a. Veuillez indiquer dans quelle proportion le montant de 300 000 \$ sera dépensé en 2015-2016, le cas échéant.**
- La totalité de ce montant.
- 14. Dans le Mandat du DT, sections 2.1.3.1 et .2 (page 20 de 46) :**
- a. Le schéma fait-il partie de la section 2.1.3.1 ou de la section 2.1.3.2?**
- b. Nous nous demandons si la section 2.1.3.2 est vide ou s'il manque du texte?**

- Pas certain si des éclaircissements sont requis. Dans l'affirmative, le schéma fait partie de la section 2.1.3.2.
- 15. Dans le Mandat du DT, section 2.7.5.5.1 (page 34 de 46) :**  
**a. Veuillez confirmer qui est l'« agent de mise en service ». S'agit-il de « l'agent indépendant pour la mise en service embauché par l'expert-conseil »?**  
- Oui.
- 16. Dans le Mandat du DT, section 2.7.6.2.4 (page 37 de 46) :**  
**a. Veuillez faire la distinction entre l'expert-conseil principal, l'expert-conseil en conception et l'expert-conseil dont il est fait mention dans l'ensemble du Mandat.**  
- Il s'agit d'une seule et même personne.
- 17. Dans le Mandat du DT, section 2.8.2.1.5 (page 39 de 46) :**  
**a. Si notre proposition est retenue, les soumissions peuvent-elles être ouvertes à un bureau de TPSGC dans la région d'Ottawa?**  
- La demande de propositions ne précise pas le lieu de clôture de l'appel d'offres relatif au DT.
- 18. Dans le Mandat du DT, section 2.9.2.4 (page 41 de 46) :**  
**a. Veuillez expliquer sur quel raisonnement repose la section 2.9.2.4. S'il y a des changements (et il y en a toujours à chaque projet), pourquoi n'y aura-t-il pas d'autres travaux effectués par les employés du DT autres que ceux prévus à son contrat si le changement en question exige, en toute légitimité, des travaux autres que ceux prévus au contrat?**  
- Aucun changement ne sera autorisé s'il entraîne d'autres travaux effectués par les employés du DT autres que ceux prévus à son contrat.
- 19. Échéancier : Le formulaire de présentation des soumissions stipule que le projet doit être parachevé au plus tard le 31 mars 2017. Veuillez fournir les renseignements suivants :**
- a. Toute exigence prévue dans la demande de propositions relative aux services d'experts-conseils, qui pourrait avoir une incidence sur l'échéancier ou les frais du DT.**  
- La demande de propositions relative aux services d'experts-conseils est accessible sur le site buyandsell.
- b. Par exemple, le lieu des travaux précédant la phase de construction (p. ex., lieu des trois ateliers sur le PCI prévus à la section 2.6.2.3.1 du Mandat), construction, mise en service – réunions en personne.**
- i. (remarque : téléconférences, tel que prévu dans le Mandat :**
- 1. 2.7.4.2.1: « Participer aux réunions de conception bimensuelles »)**  
- Se reporter à la section 2.7.4.2.1. Le lieu des réunions relatives au PCI reste à déterminer.
- c. Veuillez fournir le calendrier de l'attribution du contrat à l'expert-conseil responsable de la gestion des matières dangereuses.**  
- Se reporter à la section 1.3.2.3.1.
- d. Nommera-t-on un expert-conseil responsable de la mise en service? Dans l'affirmative, veuillez fournir le calendrier de cette nomination.**  
- Ce terme n'est pas utilisé dans le Mandat.
- 20. D'après les photos fournies à l'annexe 6 du Mandat, il semble y avoir de l'espace d'entreposage sur le site. Veuillez confirmer.**  
- Confirmé. Il y a de l'espace pour l'entreposage.

**21. Dans l'affirmative, l'espace est-il clôturé et quelles sont les mesures de sécurité en place?**

- Aucune zone n'est clôturée, afin d'éviter tout amoncellement de neige. Le site est peu fréquenté.

**22. Y a-t-il de l'espace disponible ou une salle sur le site pour installer un bureau alimenté en électricité dont notre surintendant de site pourrait utiliser?**

- Oui, il y a de l'espace disponible.

**23. Est-il possible d'obtenir des services téléphoniques et Internet indépendants sur le site?**

- Non, aucun fournisseur de service indépendant ne dessert la zone. Un réseau téléphonique et WiFi est disponible presque partout sur le site.

**Toutes les autres modalités et conditions de l'Appel d'offres restent inchangées.**